



MAIRIE DE CANTE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS

Date de convocation et
d'affichage :

28/03/2023

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT,

Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire

OBJET

Achat d'une bande
de 4m
parcelle
C231

Pour mémoire : Lors du conseil du 10/02/2023 M Le Maire proposait aux membres du conseil l'achat d'une bande de 4m en bordure du ruisseau sur les parcelles C233, C231 & C232. L'achat de ces parcelles, pour l'assainissement collectif dont le SMDEA en aura la servitude, devraient permettre à la commune d'envisager un accès à l'arrière de la mairie et de l'école.

M le Maire a proposé à chaque propriétaire l'achat suivant un devis défini dans la délibération 2023/002.

Seule la propriétaire de la parcelle C231 est d'accord pour céder le bout de 4m à la mairie pour 1€ symbolique.

Cette vente sera établie par notaire et les frais de bornage seront à la charge de la commune ainsi que les travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

Restera à la charge de l'actuelle propriétaire la taxe de raccordement à l'assainissement.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
07 avril 2023
et publication du
07 avril 2023

*Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.*

Le secrétaire de séance


Nadine CLAPIER

Le Maire


Eric CANCEL

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tout document afférent.

Pour extrait conforme